



VILLE DE
Launaguet

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET**

Le vingt-sept mai deux mille treize à dix-huit heures trente minutes,
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame Arlette SYLVESTRE, Maire.

Objet : Tarifs des droits de places pour les marchands ambulants (manifestations municipales, concert, cirques, théâtres mobiles, etc ...).	Délibération n° 2013.05.27.041
--	---------------------------------------

Rapporteur : Pascal PAQUELET

Monsieur Pascal PAQUELET, Maire adjoint, propose au Conseil Municipal de délibérer pour la reconduction des tarifs pratiqués pour les droits de place relatifs à l'occupation du domaine public municipal hors voirie, dont doivent s'acquitter les marchands ambulants qui souhaitent s'installer sur le territoire de la commune lors des diverses manifestations (les cirques, les théâtres « guignols », ... etc).

Les tarifs pratiqués en la matière ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en avril 2011.

DROITS DE PLACES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU 1^{er} JUILLET 2013	
PAR JOURNEE ET PAR ACTIVITE	40,00 €
PAR DEMI-JOURNEE ET PAR ACTIVITE	25,00 €

Il est maintenu, pour des raisons de sécurité et de réglementation liées à la vente d'électricité, de refuser tout branchement électrique sur les bâtiments municipaux pour toutes les manifestations.

Les marchands ambulants devront soit solliciter un branchement spécifique, provisoire auprès d'EDF, soit disposer du matériel nécessaire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte les tarifs et les dispositions susvisés.

Votée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures :

Arlette SYLVESTRE
Maire

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Représentés : 4 Absent : 0 Absent excusé : 0</p> <p>Dates - convocation : 21.05.2013 - affichage : 21.05.2013</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification le 30.05.2013</p>	<p>Étaient présents (es) : Arlette SYLVESTRE, Michel ROUGÉ, Mona JULIEN, Henri MILHEAU, Danièle DOUROUX, Aline FOLTRAN, Pascal PAQUELET, Gilles LACOMBE, Marie-Claude FARCY, André PUYO, Anne BARKA, Patrick GALAUP, Sylvie ARAGON, Jean-Luc GALY, Marthe CARDONNE, Pascal AGULHON, André CANOURGUES, Martine BALANSA, Gérard RIQUIER, Bernadette CELY, Jean-Pierre JOANIQUE, Richard LARGETEAU, Gisèle SCHAEFFER, Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN.</p> <p>Étaient représentés (es) : Patricia PARADIS (Pouvoir à M.ROUGE), Laurent JUMAIRE (Pouvoir à P.PAQUELET), François VIOULAC (Pouvoir à R.LARGETEAU), Véronique ALBELDA (Pouvoir à G. SCHAEFFER).</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</p> <p>Délibération n° : 2013.05.27.041</p>
---	---